



Pour diffusion immédiate : 14/07/2025

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE LE LANCEMENT D'UN CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES CHALEURS EXTRÊMES

Un programme pilote aide les petites entreprises éligibles qui cherchent à protéger leurs travailleurs des effets de la chaleur extrême

Le crédit permet d'établir un lien entre les chaleurs extrêmes et la santé et la sécurité des travailleurs, comme le souligne le [rapport 2024 de la NYSIF](#)

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui le lancement du nouveau crédit pour l'équipement en cas de chaleur extrême (Extreme Heat Equipment Credit), proposé par la Caisse d'assurance de l'État de New York (New York State Insurance Fund, NYSIF). Ce crédit aide les petites entreprises éligibles à protéger leurs travailleurs en achetant des équipements de protection individuelle (EPI) (personal protective equipment, PPE) et du matériel conçus pour minimiser les risques liés à l'exposition à la chaleur.

« Les phénomènes météorologiques extrêmes sont malheureusement devenus la nouvelle norme, et ici à New York, nous accordons la priorité aux ressources destinées à aider nos petites entreprises et nos travailleurs à travers l'État », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Les travailleurs de tout l'État méritent de bénéficier des prestations nécessaires en cas de maladies liées à la chaleur, en particulier ceux qui travaillent de longues heures à l'extérieur. »

L'année 2024 sera l'année la plus chaude jamais observée, et chaque année entre 2015 et 24 figure parmi les dix années les plus chaudes ; la hausse des températures est devenue un risque professionnel majeur pour de nombreux secteurs d'activité. Les chaleurs extrêmes peuvent entraîner des maladies dues à la chaleur, telles que les coups de chaleur et l'épuisement par la chaleur, et peuvent exacerber des pathologies préexistantes telles que l'asthme, les maladies rénales ou les maladies cardiaques. L'exposition à des températures extrêmes peut également entraver les fonctions cognitives et motrices, augmentant ainsi le risque d'accidents du travail.

Le crédit pour l'équipement en cas de chaleur extrême de la NYSIF est destiné aux petites entreprises (jusqu'à 10 employés) des secteurs suivants : fabrication,

entreposage, menuiserie, paysagisme et agriculture, secteurs dans lesquels les travailleurs sont souvent exposés à des températures extrêmes. Ces entreprises peuvent bénéficier d'un crédit unique s'élevant à 1 000 dollars ou à 10 % de la prime annuelle d'indemnisation des accidents du travail, la somme la plus faible étant retenue, pour l'achat d'EPI conçus pour protéger les travailleurs contre les effets de la chaleur extrême.

L'initiative d'aujourd'hui est la dernière en date dans le cadre de l'engagement de NYSIF à promouvoir la sécurité des travailleurs et à lutter contre les effets du changement climatique. Le NYSIF a récemment étendu son [Crédit de prime pour les actions en matière de climat \(Climate Action Premium Credit\)](#) à d'autres fournisseurs de services de soins de santé ainsi qu'à des entités participant au processus de fourniture de services médicaux. Le programme propose des incitations financières et un soutien technique pour la planification et la mise en œuvre d'actions en matière de climat.

Les achats éligibles dans le cadre du programme de crédit pour l'équipement en cas de chaleur extrême de la NYSIF comprennent, sans s'y limiter, les ventilateurs, les systèmes de ventilation, les gilets de refroidissement, les casques de sécurité ventilés, les lunettes de sécurité résistantes aux rayons ultraviolets et les serviettes de rafraîchissement. Les assurés éligibles de NYSIF peuvent déposer une demande de crédit sur le site Web de NYSIF à l'adresse nysif.com/ppe.

Gaurav Vasisht, Directeur exécutif et PDG de la Caisse d'assurance de l'État de New York (New York State Insurance Fund), a déclaré : « Les fortes chaleurs devenant de plus en plus fréquentes et intenses, il est crucial que les employeurs fournissent aux travailleurs des équipements de protection et de sécurité afin de minimiser les risques. Ce programme a été conçu pour les petites entreprises qui ne disposent peut-être pas des mêmes ressources que leurs concurrents plus imposants, afin de permettre aux travailleurs de rester en sécurité et de rester productifs dans les environnements de travail les plus exigeants et les plus exposés à la chaleur. »

Richard A. Ball, commissaire à l'agriculture de l'État de New York, a déclaré : « Alors que nous continuons à observer une augmentation des chaleurs extrêmes dans l'État de New York, la préparation, la communication et d'autres précautions permettent de sauver des vies. Il est essentiel que nous nous efforcions de fournir des ressources suffisantes aux agriculteurs pour améliorer leur résilience et veiller à ce que leur main-d'œuvre, qui travaille principalement à l'extérieur, reste en sécurité. Cette initiative lancée par nos partenaires du NYSIF est une étape importante pour assurer la sécurité des New-Yorkais en cas de canicule, et j'encourage toutes les entreprises éligibles à déposer leur demande. »

Amanda Lefton, commissaire du Département de la préservation de l'environnement de l'État de New York (Department of Environmental Conservation, DEC), a déclaré : « Le DEC et ses partenaires locaux et nationaux se sont engagés à lutter contre les fortes chaleurs liées au réchauffement climatique, tout en identifiant les mesures à prendre pour garantir la sécurité et la santé de nos

communautés. Conformément aux instructions formulées par la gouverneure Hochul, le DEC s'efforce de mettre en œuvre le plan d'action contre les fortes chaleurs en collaboration avec ses agences partenaires, en proposant des stratégies et des solutions pour lutter contre ces chaleurs extrêmes. Le crédit pour l'équipement contre les chaleurs extrêmes du NYSIF vient renforcer ces efforts en aidant les petites entreprises à protéger leurs travailleurs, en particulier ceux qui sont souvent exposés à des températures extrêmes, contre les fortes chaleurs et les intempéries, dans tout l'État de New York. »

Le Dr James McDonald, commissaire au Département de la santé (Department of Health) de l'État de New York, a déclaré : « Les chaleurs extrêmes peuvent mettre la vie en danger et constituer une urgence de santé publique, en particulier pour les personnes souffrant de problèmes de santé préexistants tels que l'asthme. Ce programme peut permettre aux petites entreprises de garantir un environnement sûr à leurs employés pendant les mois les plus chauds de l'année. »

La commissaire du Département du travail (Department of Labor) de l'État de New York, Roberta Reardon, a déclaré : « Les fortes chaleurs peuvent être dangereuses, voire mortelles, en particulier pour les personnes travaillant à l'extérieur. J'encourage les petites entreprises éligibles à profiter du nouveau crédit pour l'équipement contre les chaleurs extrêmes afin de se procurer des équipements de protection individuelle et autres fournitures pour minimiser les risques d'exposition à la chaleur encourus par leurs employés. Nous devons assurer la sécurité des travailleurs tout en faisant de New York un lieu de vie et de travail plus sain et plus sûr. Je conseille également à tous les employeurs de consulter notre [guide relatif aux chaleurs extrêmes](#) afin de mieux comprendre comment protéger leur main-d'œuvre ».

Doreen M. Harris, présidente et CEO de l'Autorité de recherche et de développement en matière d'énergie de l'État de New York, a déclaré : « Il est essentiel de veiller à ce que les travailleurs aient accès à des équipements de protection et à des fournitures adéquates pendant les périodes de chaleur extrême, afin de préserver leur santé et de garantir un environnement de travail sûr. Je félicite la Caisse d'assurance de l'État de New York pour avoir proposé ce crédit pour l'équipement, qui fait partie des nombreuses ressources à la disposition des entreprises pour limiter l'exposition et minimiser les risques lorsque les températures sont excessivement élevées durant de longues périodes. »

La présidente de la Commission d'indemnisation des accidents du travail de l'État de New York, Clarissa Rodriguez, a déclaré : « Le fait de protéger les travailleurs contre les dangers des fortes chaleurs est ce qu'il convient de faire et c'est toujours bon pour les affaires. Je félicite la NYSIF d'avoir mis au point un programme qui aide à la fois les petites entreprises et les employés qui travaillent pour elles. »

Heather C. Mulligan, présidente et PDG du Conseil des entreprises de l'État de New York (Business Council of New York State, Inc.), a déclaré : « La législation fédérale exige que tous les employeurs assurent un environnement de travail exempt

de dangers avérés qui peuvent causer des blessures ou des maladies graves. Les employeurs de l'État de New York sont les premiers à protéger leurs travailleurs contre ces risques, y compris l'exposition aux températures extrêmes. En proposant le crédit pour l'équipement contre les chaleurs extrêmes, la NYSIF renforce son engagement à soutenir les employeurs new-yorkais dans cet effort. Nous encourageons toutes les entreprises éligibles à profiter de ce crédit pour réinvestir dans leurs petites entreprises. »

Le sénateur d'État Sean Ryan a déclaré : « Au sein du corps législatif de l'État de New York, nous cherchons toujours de nouvelles méthodes créatives pour soutenir les petites entreprises qui stimulent l'économie de notre État. Avec la hausse des températures, nous devons veiller à ce que les salariés des petites entreprises dans les secteurs vulnérables puissent travailler dans des conditions sûres et saines. Je remercie la NYSIF et la gouverneure Hochul pour leur soutien en faveur de ce plan visant à protéger les travailleurs et à investir dans les petites entreprises de l'État. »

Al Stirpe, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Alors que les températures continuent de grimper, il est indispensable de se soucier d'abord de nos travailleurs. Ce crédit pour l'achat d'équipements de protection contre les fortes chaleurs garantit que les travailleurs des secteurs les plus vulnérables à la chaleur restent en sécurité et en bonne santé lorsqu'ils sont sur leur lieu de travail. Non seulement moins d'employés seront exposés au risque d'accidents du travail et aux conséquences à long terme sur la santé, mais les petites entreprises recevront également les ressources dont elles ont besoin pour poursuivre leurs activités pendant les épisodes de chaleur extrême. Malgré la menace croissante que représente le changement climatique, l'État de New York reste déterminé à protéger les moyens de subsistance et le bien-être de ses travailleurs. »

Marianne Buttenschon, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Nos petites entreprises continuent à éprouver des difficultés. Le programme de crédit d'impôt en cas de fortes chaleurs leur sera d'un grand secours. Je remercie la gouverneure pour cette initiative visant à soutenir nos petites entreprises et ceux qui y travaillent. »

À propos du NYSIF

NYSIF est le plus grand assureur d'accidents du travail de l'État de New York et l'un des dix plus grands à l'échelle nationale. NYSIF protège 2 millions de travailleurs et assure 200 000 employeurs dans l'État de New York. La mission du NYSIF est de garantir la disponibilité de l'indemnisation des accidents du travail, de l'assurance invalidité et du congé familial rémunéré au coût le plus bas possible pour les employeurs new-yorkais, tout en maintenant un fonds solvable. Depuis sa création il y a 110 ans, NYSIF a rempli cette mission en faisant concurrence à d'autres compagnies d'assurance pour garantir un marché équitable tout en constituant une source de couverture garantie pour les employeurs qui ne peuvent pas obtenir de couverture ailleurs. Le NYSIF s'efforce d'obtenir les meilleurs résultats en matière de santé pour les travailleurs blessés et d'être un leader du secteur en termes de prix, de qualité et de

service pour les employeurs new-yorkais. Pour plus d'informations, consultez le site nysif.com.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)